



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2025

Nombre de membres composant 33
le Conseil

Nombre de membres présents à 23
la séance

Nombre de membres représentés 7

Nombre de membres non 3
représentés

Le mercredi 12 mars 2025 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Frédéric GOMES, Madame Anne MAROLLEAU donne procuration à Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Madame Carmen PEREZ donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jérôme TAGNON

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 5

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PREAMBULE - Madame Séverine DOS SANTOS, Conseillère municipale déléguée à l'égalité homme/femme et au projet Fab Lab

Mes chers collègues,

L'égalité femmes-hommes est un principe constitutionnel depuis 1946. La loi garantit ainsi, aux femmes dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes. En dépit du cadre législatif, de nombreuses disparités persistent et sont au cœur des préoccupations tant au niveau national que

local.

Depuis la nouvelle mandature, la commune de Joinville-le-Pont s'attelle à développer la culture de l'égalité dès le plus jeune âge et à former en parallèle les équipes d'encadrants des services à la population notamment. En effet, la ville s'est fixée comme objectif de promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes d'une part, et de prévenir les violences, dont celles faites aux femmes, d'autre part.

Cette ligne directrice fixée sur l'ensemble du territoire est le fruit d'un travail collaboratif entre les différents services de la ville. De nombreuses actions et événements sont conçus et proposés afin de valoriser l'engagement de la ville sur ces thématiques d'égalité.

Outre cette volonté d'égalité entre les femmes et les hommes qui s'inscrit dans nos priorités en termes de politique de la ville, rappelons que l'article L2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales créé par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

La ville ayant atteint 20 413 habitants en 2024, l'année 2025 consacre le 1^{er} rapport annuel de la ville de Joinville-le-Pont relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire ainsi que de son plan d'actions en matière d'égalité professionnelle.

Ce rapport vous est présenté, en préalable, du débat d'orientation budgétaire 2025 et fait état :

- de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle, du bilan des actions déjà mises en place, des ressources mobilisées,
- des politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Les données présentées dans ce rapport ont été établies au 31 décembre 2023. Le plan d'actions en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » pour la période 2025-2028, intégré dans ce rapport, vous sera présenté dans la délibération suivante.

Je vous demande de prendre acte de la présentation du rapport annuel de la ville sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.

Principaux textes réglementaires	- articles L2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales - loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique - décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique
Principaux documents de référence	- rapport annuel égalité femmes/hommes – plan d'actions en matière d'égalité professionnelle

A reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du 18/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 04/03/2025

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1er : Prend acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en

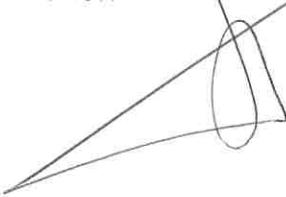
exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



A black ink signature of "M. Olivier DOSNE" is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Mairie de Joinville-le-Pont" around a central emblem.

Le secrétaire de séance Monsieur Jérôme TAGNON



A black ink signature of "Monsieur Jérôme Tagnon" is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Mairie de Joinville-le-Pont" around a central emblem.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 18 MARS 2025

Télétransmise au contrôle de légalité le 18 MARS 2025 A Joinville-le-Pont le 20 MARS 2025



A blue ink signature of "Maxime OUANOUNOU" is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Mairie de Joinville-le-Pont" around a central emblem.

